

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Cassis n° 1 du 25 mars 2014



## Réseau de parcelles pour 2014

Les parcelles suivies pour l'élaboration des bulletins de santé du végétal de 2014 sont situées dans les communes ci-dessous :

Côte d'Or : Gergueil, Concoeur, Chaux, Sacquenay, Saulon-la-Chapelle, Magny-les-Aubigny, Bonnencontre, Tichey, Villy-le-Moutier, Merceuil.

Saône et Loire : Demigny, Bragny-sur-Saône, Chevagny-les-Chevrières, Taizé.

## Stades

Noir de Bourgogne : entre C1 et C3-D

Royal de Naples, Burga, Andéga : C3-D

Blackdown : D-E1 (E1=1er bouton dégagé) ; les 1ères fleurs ouvertes sont visibles sur quelques inflorescences de Blackdown.



Stade D : dôme floral bien visible.

D'une extrême à l'autre : alors que le début de printemps a été très tardif en 2013, celui de 2014 est précoce en ce début de phase végétative. Comme en 2012, la floraison devrait se produire dès début avril.

## Anthracnose

D'après les observations réalisées au microscope, sur des feuilles, provenant d'une parcelle infectée l'an passé et exposées aux conditions climatiques de Beaune, les formes de conservations ne sont pas arrivées en début de maturité.

Les projections de spores ne sont possibles qu'à partir de maturité complète.

Le risque anthracnose est donc encore nul.

## Pucerons

Des individus isolés de pucerons verts ont été observés dans quelques parcelles précoces, annonçant un développement de colonies dans les prochains jours.

Ce risque est principalement valable pour les parcelles les plus précoces et habituellement infestées par les pucerons.

Ponctuellement, une présence de pucerons jaunes est également possible.



## Cécidomyies

Les 1ères larves n'ont pas encore été observées. Leur apparition est possible à partir de cette fin de semaine en Saône-et-Loire et dans le sud de la Côte d'Or.

Ces dernières années, les 1ères larves ont pu être observées quand les Blackdown étaient au stade F1-F2.

Il semble que ce stade constitue un bon repère de début de risque pour un lieu donné.

Les parcelles en repousse après broyage sont les plus exposées aux attaques.

***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles***

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

**Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

**Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.